

M. RIDER: Non monsieur. Comme le dernier taux de pension établi remonte à 1929, je me demande quel résultat on obtiendrait si, au lieu d'établir à 100 l'indice de la pension,—qu'on me permette de noter cette donnée,—on se contentait de dire que le taux a été fixé pour la dernière fois en 1925. Il se pourrait alors que la ligne représentant la pension eût son point de départ à l'endroit où passait l'indice du coût de la vie en 1925. Elle se situerait à proximité de l'indice 118.

M. FULTON: Elle devrait coïncider, en 1925, avec la ligne des salaires.

M. HARRIS: Je demandais des renseignements à propos des deux.

Le PRÉSIDENT: Il serait inexact de la reporter à l'indice 118 car, sauf erreur, c'est l'année 1939 qui sert de base. C'est donc de ce point que doit partir la ligne représentant la pension.

M. RIDER: Le taux de la pension a été établi en 1925.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait modifier le graphique en conséquence. L'indice est de 100 pour cent pour ce qui est de la pension. En partant de 100 pour se rendre à 1939, année de base, on obtient le taux de la pension.

M. MUTCH: Pas du tout.

M. CRUICKSHANK: Cette ligne est celle des allocations aux anciens combattants.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai bien compris, tous doit se ramener à 100, chiffre de la période de base. Donc si l'on indique ici le taux de la pension pour 1939, doit-on en conclure qu'il y a eu changement de taux depuis 1926? La ligne passe par le même point qu'en 1939.

M. QUELCH: Les pensions n'ont pas été rajustées.

M. SKEY: Dans ce tableau, M. Rider a établi le rapport entre la ligne de la pension pour 1925 et le coût de la vie. Cependant, si cette ligne avait été tracée en fonction de l'indice des salaires, elle serait retombée quelque peu au-dessous de la ligne de base. L'écart serait encore plus prononcé.

H. HARRIS: Je crois que M. Rider comprend où je veux en venir et je lui sais gré d'avoir suivi jusqu'au bout mon raisonnement.

M. BENTLEY: La seule partie du graphique qui intéresse le Comité est le point de jonction de toutes ces lignes.

Le PRÉSIDENT: Il est une donnée que je voudrais comprendre. Puisque 1939 est l'année de base, c'est de là, n'est-ce pas, que la ligne de pension doit partir également?

M. RIDER: A titre d'indice seulement.

Le PRÉSIDENT: Le taux de la pension est indiqué à 100 en 1939.

M. QUELCH: Pourvu que vous soyez convaincu que le taux de la pension à ce moment-là fût équitable.

Le PRÉSIDENT: Si toutes les comparaisons doivent être ramenées à cette année-là, puisque c'est là qu'est indiquée la norme des pensions, j'en déduis que le taux était absolument le même en 1926. Il ne saurait en être autrement si le graphique est exact et si tous les renseignements sont calculés par rapport à 1939. Toutes les lignes doivent converger vers 1939.

M. BELZILE: Vous tentez de comparer des dollars avec les chiffres des indices; on ne peut comparer des chevaux avec des vaches.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, messieurs, il faudrait demander à l'expert de dresser un indice comparatif de la ligne de pension. Il semble y avoir divergences de vues à ce sujet. Si tout doit se ramener à 1939, toutes les lignes doivent coïncider cette année-là et prendre ensuite la direction voulue. Ce point me paraît clair. Si l'expert est d'avis contraire, il devrait reviser le graphique.